

République Française  
 Département Cher  
 Commune de BERRY-BOUY

## Compte rendu de séance

### Séance du 20 Juin 2018

L' an 2018 et le 20 Juin à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de Mme GOIN Bernadette, Maire

**Présents** : Mme GOIN Bernadette, Maire, Mmes : JOYEUX Pascale, MAHRACH Virginie, MEYER Katy, THIBERT Claudine, VANDEWALLE Annick, MM : BOURCHEIX Philippe, CHALOPIN Jean-Pierre, LOYE Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FROMENTEAU Sophie à M. CHALOPIN Jean-Pierre, MM : LAMBERT Daniel à M. LOYE Christian, SUMAN Sacha à Mme MEYER Katy  
 Absent(s) : Mme GROUSSIN Magali, MM : CLAVIER Bernard, NEVEU Guerric

#### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 15/06/2018

**Date d'affichage** : 15/06/2018

#### Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE VIERZON

le : **26 JUIN 2018**

et publication ou notification

du : **26 JUIN 2018**

**A été nommé(e) secrétaire** : M. CHALOPIN Jean-Pierre

#### Objet(s) des délibérations

#### SOMMAIRE

- Ouverture de l'accueil du mercredi à compter du 1er septembre 2018 - 01\_06\_2018
- Tarifs de l'Accueil périscolaire à compter du 1e septembre 2018 - 02\_06\_2018
- Tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi à compter du 1er septembre 2018 - 02BIS\_06\_2018
- Tarifs des sorties prévues durant l'accueil de loisirs de l'été 2018 - 03\_06\_2018
- Choix du transporteur pour les sorties prévues durant l'accueil de loisirs d'été 2018 - 04\_06\_2018
- Règlement intérieur des services de l'enfance (accueil périscolaire, cantine, accueil de loisirs d'été et petits séjours, accueil du mercredi) à compter du 20 juin 2018 - 05\_06\_2018
- Choix de l'entreprise pour l'aménagement de la voirie concernant l'accessibilité des bâtiments publics (bibliothèque, crèche, RAM) - 06\_06\_2018
- Choix des entreprises pour le forage du gîte "le moulin" - 07\_06\_2018
- Choix de l'entreprise pour le raccordement et le renforcement pour chauffage de la piscine et travaux annexes - 07BIS\_06\_2018
- Choix de l'entreprise pour le vestiaire de foot - 08\_06\_2018
- Demande de subventions au titre des fonds de concours 2018 - 2020 à la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus - 09\_06\_2018
- Choix des entreprises pour la procédure de reprise de concession en état d'abandon du cimetière - 10\_06\_2018

- Réaménagement de la cuisine scolaire, choix de l'entreprise - 11\_06\_2018
- Sécurisation du bâtiment de l'école, choix de l'entreprise - 13\_06\_2018
- Demande de subventions au titre des fonds de concours 2018 - 2020 à la communauté d'Agglomération de Bourges Plus - 13BIS\_06\_18
- Travaux de plomberie et d'électricité à l'école, choix de l'entreprise - 14\_06\_2018
- Travaux de réfection de la salle de bains à l'étage du gîte du moulin - 15\_06\_2018

- **Ouverture de l'accueil du mercredi à compter du 1er septembre 2018**

réf : 01\_06\_2018

Conformément au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorisant à déroger à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours;

Conformément à la délibération du 01\_02\_2018 émettant un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours;  
Et après une consultation auprès des familles,

Madame le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce sur l'ouverture de l'accueil de loisirs du mercredi sur une journée de 8h à 17h30.

Après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal

- approuve l'ouverture de l'accueil de loisirs du mercredi de 8h à 17h30,
- avec un minimum de 10 enfants sur chaque période d'ouverture proposée

- **Tarifs de l'Accueil périscolaire à compter du 1er septembre 2018**

réf : 02\_06\_2018

L'accueil périscolaire comprend l'accueil du matin, l'accueil du soir avec le goûter.

Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial.

Tranche 1 : QF < 700

Tranche 2 : 700 < QF < 1300

Tranche 3 : QF 1300

**Tarifs de l'accueil périscolaire :**

Tranche 1 :

0.85 € TTC le matin

2.10 € TTC le soir (goûter compris)

Tranche 2 :

1.00 € TTC le matin

2.40 € TTC le soir (goûter compris)

Tranche 3 :

1.15 € TTC le matin

2.70 € TTC le soir (goûter compris)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1er septembre 2018.

- **Tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi à compter du 1er septembre 2018**

réf : 02BIS\_06\_2018

L'accueil de loisirs du mercredi est ouvert de 8h à 17h30.

Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial.

Tranche 1 : QF < 700

Tranche 2 : 700 < QF < 1300

Tranche 3 : QF 1307

- **Tarifs de l'accueil du mercredi :**

Tranche 1 :

3.58 € TTC demi journée (8h à 12h)

7.22 € TTC journée entière, goûter compris (8h à 17h30)

Tranche 2 :

4.20 € TTC demi journée (8h à 12h)

8.26 € TTC journée entière, goûter compris (8h à 17h30)

Tranche 3 :

4.81 € TTC demi journée (8h à 12h)

9.21 € TTC journée entière, goûter compris (8h à 17h30)

**Repas cantine** (de 12h à 13h30) : 4.05 €

A 11 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal :

- approuve les tarifs de l'accueil du mercredi, à compter du 1er septembre 2018

- **Tarifs des sorties prévues durant l'accueil de loisirs de l'été 2018**

réf : 03\_06\_2018

L'accueil de loisirs de l'été aura lieu du 9 au 27 juillet 2018.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal les sorties et les tarifs prévus durant l'accueil de loisirs.

Sortie le 12 juillet 2018 :

FUTUROSCOPE : .....19,00 € par personne

Sortie le 26 juillet 2018 :

PARC AQUAPLOUP (Argent sur Sauldre) : .....4.00 € par enfant de 4 à 6 ans (sur structure terrestre)

(sur structure aquatique)

7.00 € par enfant de plus de 6 ans

Sortie le 20 juillet 2018 :

Initiation à la PECHE (Marmagne) : .....70.00 € pour 1/2 journée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve les tarifs des sorties de l'accueil de loisirs de l'été 2018,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération,

- **Choix du transporteur pour les sorties prévues durant l'accueil de loisirs d'été 2018**

réf : 04\_06\_2018

Suite aux sorties prévues pour l'accueil de loisirs de l'été 2018, Madame le Maire propose de retenir un transporteur.

Deux sociétés de transports ont transmis des devis.

STI Centre :

sortie FUTUROSCOPE : .....1 062.00 €

sortie parc AQUAPLOUF : .....485.00 €

Europ Voyage 18 :

sortie FUTUROSCOPE : .....836.00 €

sortie parc AQUAPLOUF : .....devis non parvenu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité;

- retient pour la sortie FUTUROSCOPE, Europ Voyage 18 pour un montant 836.00€ TTC
- retient pour la sortie AQUAPLOUF, STI Centre pour un montant 485.00€ TTC
- décide la prise en charge totale du coût du transport par la commune pour les sorties prévues durant l'accueil de loisirs d'été 2018,

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

• **Règlement intérieur des services de l'enfance (accueil périscolaire, cantine, accueil de loisirs d'été et petits séjours, accueil du mercredi) à compter du 20 juin 2018**

réf : 05\_06\_2018

Mme MEYER propose le règlement de fonctionnement des services de l'enfance à compter du 20 juin 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- accepte le règlement intérieur des services de l'enfance à compter du 20 juin 2018.

• **Choix de l'entreprise pour l'aménagement de la place St Aignan concernant l'accessibilité des bâtiments publics (bibliothèque, crèche, RAM)**

réf : 06\_06\_2018

Dans le cadre pluriannuel de la mise en accessibilité des bâtiments publics de la commune, Madame le Maire propose l'aménagement de la place St Aignan qui dessert la bibliothèque, la crèche, le RAM.

Une seule entreprise a transmis un devis :

- Société AXIROUTE : 10 047.41 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve cette proposition d'aménagement de la place St Aignan qui dessert la bibliothèque, la crèche, le RAM,  
- retient la société AXIROUTE pour un montant de 10 047.41 € HT,  
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la délibération et solliciter les subventions qui en découlent;

• **Choix des entreprises pour le forage du gîte "le moulin"**

réf : 07\_06\_2018

Dans le cadre du plan climat énergétique et afin de réduire les consommations énergétiques des bâtiments communaux, Madame le Maire propose pour le gîte "le moulin", de modifier le mode de chauffage actuel (chaudière fioul) en géothermie sur sondes verticales.  
La réalisation d'une étude thermique simplifiée a été réalisée.

Dans le cadre des énergies renouvelables, il a été retenu la géothermie sur sondes verticales pour le gîte du moulin.

Un appel d'offre a été lancé, une seule entreprise a répondu et a transmis un devis.

- SARL BOUDOT, FORAGE DBF pour un montant 27 054.00 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve ce mode d'énergie renouvelable  
- retient l'entreprise SARL BOUDOT, FORAGE DBF pour un montant de 27 054.00 € HT  
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération et à solliciter les subventions qui en découlent.

• **Choix de l'entreprise pour le raccordement et le renforcement pour chauffage de la piscine et travaux annexes du gîte du moulin**

réf : 07BIS\_06\_2018

Suite au remplacement de la production de chauffage au fuel par une installation géothermique par pompe à chaleur eau glycolée / eau sur sondes géothermiques verticales, des travaux de raccordement et de renforcement de l'échangeur pour chauffage de la piscine et travaux annexes sont nécessaires.

- poste raccordement et renforcement de l'échangeur pour chauffage de la piscine : 2 895.00 € HT  
- poste travaux annexes .....3 800.00 € HT

Devis reçu par la société FTS Centre pour un montant total de 6 695.00€ HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve ces travaux
- retient la société FTS Centre pour un montant de 6 695.00 € HT
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération et à solliciter les subventions qui en découlent.

• **Choix de l'entreprise pour le vestiaire de foot**

réf : 08\_06\_2018

Suite à la rénovation énergétique de la salle des associations et du vestiaire du foot, dans la continuité Madame le Maire propose la réfection de la toiture du vestiaire du foot.

Une entreprise a transmis un devis :

- Société AGRIBAT SARL : pour un montant de 10 751.03 € HT

Après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 absence, le Conseil Municipal :

- approuve les travaux de réfection de la toiture du vestiaire du foot
- retient la Société AGRIBAT SARL pour un montant de 10 751.03 € HT
- autorise Madame le maire à signer tous les documents relatifs à la délibération et à solliciter les subventions qui en découlent.

• **Demande de subventions au titre des fonds de concours 2018 - 2020 à la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus**

réf : 09\_06\_2018

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux énergétiques et d'accessibilité engagés sur les bâtiments communaux sont éligibles aux subventions au titre des fonds de concours 2018 - 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, dans le cadre des fonds de concours 2018 - 2020 :

- **Energie renouvelable géothermie sur sondes verticales au moulin :**

forage .....27 054.00 € HT

travaux de raccordement et annexes ..... 6 695.00 € HT

- **Réhabilitation énergétique au vestiaire du foot :**

toiture .....10 751.03 € HT

- **Accessibilité et aménagement de la place St Aignan :**

travaux de voirie .....10 047.41 € HT

- approuve le plan de financement hors taxes suivant :

Coût total du projet : ..... 54 547.44 € HT

Subvention sollicitée auprès BOURGES PLUS : ..... 27 270.00 € HT

Fonds propres de la commune : ..... 27 277.44 € HT

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

• **Choix des entreprises pour la procédure de reprise de concession en état d'abandon du cimetière de la commune**

réf : 10\_06\_2018

Dans le cadre d'une procédure administrative de reprise de concession en état d'abandon sur le cimetière de Berry-Bouy, Madame le Maire propose qu'un cabinet spécialisé accompagne la commune dans cette démarche, pour l'assistance administrative et technique.

Deux entreprises ont transmis des devis :

- Cabinet GESCIME pour un montant de 5 603.00 € HT
- Cabinet CCE France pour un montant de 6 000.00 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la procédure de reprise de concession,
- retient le Cabinet GESCIME pour un montant 5 603.00 € HT
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

- **Réaménagement de la cuisine scolaire, choix de l'entreprise**

réf : 11\_06\_2018

Madame le Maire explique que suite à la vétusté du matériel existant et de l'augmentation des repas servis à la cantine scolaire, il devient nécessaire de remplacer le matériel.

Une entreprise a transmis un devis.

- EUROMAT 18 pour un montant de 5 819.67 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- approuve le remplacement du matériel
- retient l'entreprise EUROMAT 18 pour de 5 819.67 € HT
- autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

- **Sécurisation du bâtiment de l'école, choix de l'entreprise**

réf : 13\_06\_2018

Madame le Maire expose que dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité du groupe scolaire, il est nécessaire pour la sécurisation et la modernisation des ouvertures d'école, de poser des volets roulants sur les fenêtres existantes.

Une entreprise a transmis un devis :

- SAS CARVALHO Esprit Fermetures pour un montant de 13 365.10 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la mise en place de volets roulants
- retient l'entreprise SAS CARVALHO Esprit Fermetures pour un montant de 13 365.10 € HT
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération et à solliciter les subventions qui en découlent

- **Demande de subventions au titre des fonds de concours 2018 - 2020 à la communauté d'Agglomération de Bourges Plus**

réf : 13BIS\_06\_18

Madame le Maire sollicite les fonds de concours 2018 - 2020 à l'Agglomération de Bourges Plus dans le cadre de la sécurisation et modernisation des ouvertures d'école.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus de 6 680.00 € HT
- approuve le plan de financement hors taxes suivant :

coût total du projet :	13 365.10 € HT
subvention sollicitée auprès de Bourges Plus :	6 680.00 € HT
fonds propres de la commune :	6 685.10 € HT

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

- **Travaux de plomberie et d'électricité à l'école, choix de l'entreprise**

réf : 14\_06\_2018

Madame le Maire précise que dans le cadre des mises aux normes de plomberie et d'électricité des travaux sont nécessaires.

Une entreprise a transmis un devis.

- PLOMB ELEC pour un montant de 4 079.20 € HT

Après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- approuve les travaux de plomberie et d'électricité à l'école
- retient l'entreprise PLOMB ELEC pour un montant de 4 079.20 € HT
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

• **Travaux de réfection de la salle de bains à l'étage du gîte du moulin**

réf : 15\_06\_2018

Madame le Maire précise que des travaux de sécurisation sont à effectuer pour une salle de bain à l'étage du gîte le moulin.

Une entreprise a transmis un devis.

- PLOMB ELEC pour un montant de 7 075.94 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les travaux à exécuter,
- retient l'entreprise PLOMB ELEC pour un montant de 7 075.94 € HT
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération:

**Questions diverses :**

Madame le Maire demande l'accord aux membres du Conseil Municipal de porter en délibération le choix de l'entreprise sur les travaux du moulin. Les membres du Conseil Municipal accepte que cette délibération soit prise.

Séance levée à: 21h00

En mairie, le 25/06/2018

Le Maire

Bernadette GOIN



*Bernadette Goin*